

MAIRIE DE BRENS

➤ Séance du 4 décembre 2012

COMPTE RENDU de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze, le quatre décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Brens, dûment convoqué, s'est réuni Salle de la Mairie, sous la Présidence de M. Michel TERRAL, Maire.

Présents : M. TERRAL, Maire.

Mme METGE, Mrs ANENTO, DELPUECH, TERRASSIE, FABRE, Adjoints.
Mme ITRAC, Mrs MOSTARDI, VINCELOT, SALVADOR, Mme BODHUIN, Mrs PUECH, GIRME, HERNANDEZ, DUREL, MANDIRAC, PALMA, Conseillers municipaux.

Excusés : M.GARCIA qui a donné procuration à M. SALVADOR.
M. RIEUX qui a donné procuration à M. MOSTARDI.

Date de la Convocation : 27 novembre 2012

Secrétaire de séance : M. VINCELOT Gérard.

M. le Maire ouvre la séance et soumet le procès-verbal de la séance précédente, dont un exemplaire a été remis à chaque élu, à l'approbation de l'Assemblée.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire énonce les questions diverses :

- Transports scolaires
- Sortie scolaire au Cirque (Mme METGE)

I – COMPTE RENDU INTERCOMMISSION DU 20/11/2012

Un compte rendu de l'inter commission du 20/11/2012 a été adressé à chaque élu.

M. le Maire apporte les précisions suivantes :

- Schéma Directeur d'Assainissement : le rapport du Bureau d'études EATC sera discuté à la réunion de l'inter commission du 10/12/2012 et arrêté lors du prochain conseil municipal.
- Contrats Groupe Mutuelle et Prévoyance : le Personnel a reçu toutes les informations relatives aux conditions d'adhésion.
- La sortie prévue au village étape « Mont d'Aubrac » le 9/12/12 est reportée au début du printemps 2013 en raison de la météo. Le Maire de cette Commune apportera son soutien à la candidature de Brens.

DELIBERATION – 2012/85

II – PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 05/12/2012

Suite à la construction de sanitaires supplémentaires à l'école élémentaire et la nécessité de renforcer le service du restaurant scolaire, Monsieur Le Maire invite l'assemblée à délibérer sur la proposition de la commission du personnel du 14 novembre 2012 d'ouvrir un poste d'agent de service contractuel à temps non complet de 6h/35h pour « accroissement temporaire d'activité » conformément aux dispositions de la loi n°84-53 du 26/01/1984 modifiée (art. 3 alinéa 1)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve :

- l'ouverture du poste d'agent de service contractuel à temps non complet de 6h/35h pour « accroissement temporaire d'activité ».

MAIRIE DE BRENS

➤ Séance du 4 décembre 2012

- la modification du tableau du personnel communal annexé à la présente.

La Commission du Personnel du 05/12/12 examinera les propositions de réorganisation des plannings des agents (départs à la retraite, régularisation de statut, recentrage des activités, nouveaux besoins, remplacements...)

III – DEMANDES DE SUBVENTIONS

1) Projet « Brens Village Etape »

DELIBERATION – 2012/86

Demande de Subvention projet « Brens, devenir village étape » auprès du G.A.L Ouest Tarnais (Syndicat Mixte Pays Vignoble Gaillacois, Bastides et Val Dadou

Considérant la démarche « village étape » dans laquelle s'est engagée la Commune de Brens pour le développement économique et la valorisation touristique du territoire, M. le Maire présente à l'Assemblée le projet dont les aménagements se décomposent comme suit :

- Signalisation touristique de l'échangeur (Sortie 9) de l'A68 au Centre du village.
- Aire de pique-nique et jeux pour enfants
- Poste de vidange pour camping-car

Le montant du projet s'élève à 27 109,84 € HT soit 32 423,36 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de solliciter une subvention du FEADER au titre du programme LEADER du GAL Ouest Tarnais sur la Mesure 313 « développement de l'offre touristique » au taux de 40% sur le montant de 27 109,84 € HT.

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel :

- Etat - DETR 25%	6 777 € (Arrêté Préfectoral du 15/11/12)
- Conseil Général 15%	4 066,48 €
- FEADER 40%	10 843,94 €
- Part communale	10 735,94 €

DELIBERATION – 2012/87

Demande de Subvention projet « Brens, devenir Village étape » auprès du Conseil Général (annule et remplace la délibération du 15/03/2012)

Considérant la démarche « village étape » dans laquelle s'est engagée la Commune de Brens pour le développement économique et la valorisation touristique du territoire, M. le Maire présente à l'Assemblée le projet dont les aménagements se décomposent comme suit :

- Signalisation touristique de l'échangeur (Sortie 9) de l'A68 au Centre du village.
- Aire de pique-nique et jeux pour enfants
- Poste de vidange pour camping-car

Le montant du projet s'élève à 27 109,84 € HT soit 32 423,36 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de solliciter une subvention auprès du Conseil Général du Tarn au titre du Contrat Atout Tarn au taux de 15% sur le montant de 27 109,84 € HT.

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel :

- Etat - DETR 25%	6 777 € (Arrêté préfectoral du 15/11/2012)
- Conseil Général 15%	4 066,48 €

MAIRIE DE BRENS

➤ Séance du 4 décembre 2012

- FEADER 40%	10 843,94 €
- Part communale	10 735,94 €

2) Traverse du village

DELIBERATION – 2012/88

- Demande de subvention « projet embellissement du village – 2^{ème} tranche – Traverse du village (phase 1) auprès du G.A.L Ouest Tarnais (Sndicat Mixte Pays Vignoble Gaillacois, Bastides et Val Dadou)

M. le Maire présente à l'Assemblée le projet d'aménagement de la Traverse du village qui s'inscrit dans le cadre de l'embellissement du bourg et de la valorisation du cadre de vie des habitants. Il prévoit l'aménagement de liaisons douces, de cheminements piétonniers.

Le montant de la phase 1 du projet se décompose comme suit :

- Travaux : 345 910 € H.T.
- Honoraires : 24 214 € H.T.
- Frais administratifs divers : 3 459 € H.T.

Soit un total de 373 583 € H.T. soit 446 805,27 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de solliciter une subvention du FEADER au titre du programme LEADER DU GAL Ouest Tarnais sur la mesure 313 « Développement de l'offre touristique » au taux de 44% sur le montant de 373 583 € H.T (le plafond de subvention étant de 30 000 €).
- Approuve le plan de financement prévisionnel :
 - Subvention Conseil Régional (Notifiée) 20 370 €
 - Subvention Conseil Général (Demandée) 69 332 €
(346 663 X 20%)
 - Subvention FEADER (LEADER) (Demandée) 30 000 €
(373 583 X 44% - plafond 30 000 €)
 - Subvention ETAT (Notifiée) 5 000 €
(373 583 X 1,33%)
 - Fonds de Concours C. Communes Tarn et Dadou 130 000 €
 - Part Communale 192 103,27 €

Le projet d'aménagement de la Traverse sera présenté à la population.

DELIBERATION – 2012/89

IV – TARIFICATION 2013

M. le Maire propose à l'Assemblée de délibérer sur les différentes propositions tarifaires de l'inter commission du 20 novembre 2012.

A) BUDGET PRINCIPAL

➤ NOUVELLE TARIFICATION :

▪ Restauration scolaire

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la proposition de l'inter commission du 20 novembre 2012 relative à la révision du prix des repas servis au restaurant scolaire à compter du 1^{er} janvier 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :

- de porter le prix du repas servi aux élèves à 2,90 € à compter du 1^{er} janvier 2013,
- de porter le prix du repas servi aux adultes à 5 € à compter du 1^{er} janvier 2013.

MAIRIE DE BRENS

➤ Séance du 4 décembre 2012

▪ Droits de place – Maintien des tarifs en vigueur au 01/01/2009.

Conformément aux propositions de l'inter commission du 20 novembre 2012, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le maintien de la tarification en vigueur au 01/01/2009 avec une variante pour les commerces non sédentaires (depuis le 01/01/2011), soit :

- Marionnettistes 20 €
- Cirques 20 € + caution de 200 €
- Forains de déballage 20 €
- Forains avec camions 60 €
- Activité saisonnière 10 € (pour la saison)
- Commerce non sédentaire :
 - 11 € / mois si le commerçant ne se branche pas au réseau EDF (utilisation d'un groupe électrogène)
 - 25 €/mois si le commerçant se branche au réseau EDF.
- Redevance vide greniers 1 €.

➤ MAINTIEN DE LA TARIFICATION :

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la proposition de l'inter commission du 20/11/2012 de maintenir les tarifs en vigueur suivants :

- Tarification Main d'œuvre travaux en régie : 18 € / heure (charges patronales comprises) à compter du 01/01/2013.
- Tarification Droits de photocopie et délivrance d'extraits de matrice cadastrale :
0,30 € pour toute photocopie y compris relevé de propriété et plan.
- Location parquet de danse
4 € le m² pour un week-end.
80 € de caution pour toute demande de location.
- Location du mobilier municipal
4 € par lot (1 table – 3 tréteaux – 10 chaises)
15 € de caution par lot.
- Location du Foyer rural sachant que toute animation musicale est formellement prohibée :
 - Résidents de Brens :
 - location : 1 journée en semaine : 40 €
 - location week-end : 100 €
 - Associations locales : location gratuite.
 - Organismes extérieurs : 60 € / jour.
- ❖ La participation forfaitaire aux dépenses de chauffage est fixée à 50 € (excepté par les Associations locales).

MAIRIE DE BRENS

➤ Séance du 4 décembre 2012

- ❖ Une caution de 150 € est exigée pour toute commande de location (excepté les Associations locales).
- **Location Espace Socio culturel**
 - ⇒ Utilisation pour les besoins communaux, activités municipales : location gratuite :
 - ⇒ Utilisation par les Associations locales de la Commune :
 - location gratuite pour 1 manifestation par an le week-end
 - pour toute manifestation supplémentaire le week-end : 100 €
 - location gratuite en semaine
 - ⇒ Utilisation par les administrés de la Commune :
 - 1 jour : 200 €
 - Week-end : 300 €

*A partir de la 2^{ème} location par un même foyer fiscal brensol : application tarification Hors Commune.
 - ⇒ Utilisation par les particuliers ou par les personnes morales hors Commune :
 - 1 jour : 400 €
 - Week-end : 600 €
- ❖ Le versement d'une caution de 1 500 € fractionnée en 2 parties (1 200 € et 300 €) sera demandé à tout locataire conformément au règlement intérieur modifié par délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2009.
- ❖ Si la location concerne un jour férié :
 - si jour férié accolé au week-end : Tarification week-end + 1 jour.
 - Si jour férié non accolé au week-end : Tarification : 1 jour.
- **Utilisation Terrain de sport (participation forfaitaire aux charges courantes)**
 - utilisation exclusive par club extérieur 35 € / par utilisation.
 - utilisation concomitante avec Club Brensol 20 € / par utilisation.
 - utilisation gratuite pour le CFP hors terrains d'honneur (rugby et foot).
- **Concessions dans le cimetière communal**

Prix du mètre carré de terrain : 400 € le m² pour une concession dans le cimetière communal.
Case columbarium 500 € pour 50 ans – Dépositaire gratuit pour une durée de 3 mois.
- **Participation pour non réalisation d'aires de stationnement**
1 500 €.
- **Tarification Remise en état de la chaussée**
200 € le m² avec un forfait minimum de 200 €.
M. le Maire rappelle que cette contribution ne sera pas demandée lorsque la remise de la chaussée dans son état initial sera effectuée par le concessionnaire.

Les services techniques de la Collectivité seront chargés de veiller à la bonne application de ces prescriptions.

En outre, les dégradations de surface dues à un corps de remblai inadapté ou mal compacté restent pendant 1 an à compter de l'ouverture du chantier à la charge et sous la responsabilité du pétitionnaire. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de maintenir les tarifs en vigueur sus cités.

MAIRIE DE BRENS

➤ Séance du 4 décembre 2012

B) SERVICE ASSAINISSEMENT

➤ **NOUVELLE TARIFICATION :**

❖ **Redevance Assainissement**

Tarification à compter du 1^{er} janvier 2013

Sur proposition de l'inter commission du 20 novembre 2012, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée :

⇒ de maintenir la tarification binôme soit :

- **une partie fixe portée à 30 €.**

- **une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable portée à :**

1,40 € X nombre de m3 d'eau consommée (à partir du 1^{er} m3) à compter du 1^{er} janvier 2013.

Il précise qu'en application des articles L213-10-1, 2 et 3 du Code de l'Environnement et de la loi n° 2006-1172 du 30/12/2006 article 84, applicables à compter du 01/01/2008, la Collectivité doit facturer une redevance de modernisation des réseaux de collecte aux usagers du service Assainissement et reverser son montant à l'Agence de l'eau Adour Garonne. Cette dernière notifie en fin d'année, le tarif de l'année suivante.

⇒ de facturer conformément à l'article R 2224-19-4 du CGCT à toute personne tenue de se raccorder au réseau d'assainissement et qui s'alimente en eau, totalement ou partiellement à une source qui ne relève pas d'un service public et dont l'usage de cette eau génère le rejet d'eaux usées collectées par le service d'assainissement, une redevance calculée comme suit :

- soit par mesure directe au moyen des dispositifs de comptage posés et entretenus aux frais de l'usager et dont les relevés sont transmis au service d'assainissement de la Collectivité.

- soit à défaut de ces éléments, sur la base de critères permettant d'évaluer le volume d'eau prélevé, tenant compte notamment de la surface de l'habitation et du terrain, du nombre d'habitants, de la durée du séjour. Dans cette hypothèse, M. le Maire propose de maintenir une base de consommation moyenne de **40m3 par personne et par an.**

❖ **Participation Assainissement Collectif Constructions neuves et existantes (PAC)**

M. le Maire rappelle à l'Assemblée la disparition de la Participation pour Raccordement à l'Egout et précise que les dispositions tarifaires de la PAC applicables à compter du 01/01/2013 ont été fixées par délibération du 30/10/2012.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ADOpte l'ensemble des propositions de M. le Maire.

DELIBERATION – 2012/90

⇒ **Espace Socio culturel – Modification du règlement intérieur**

M. le Maire propose à l'Assemblée de modifier certaines dispositions du règlement intérieur relatif à la mise à disposition de l'Espace socio culturel, soit :

l'article 2 – Tarifs – Caution et complété comme suit : « En cas de plusieurs utilisations annuelles par un foyer fiscal brensol, la tarification hors Commune sera appliquée à compter de la 2^{ème} utilisation.

l'article 4 – responsabilité est complété comme suit :

le locataire déclarera sur l'honneur par écrit s'engager à ne pas sous-louer les locaux.

M. le Maire rappelle que le règlement intérieur sera strictement appliqué.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par 17 voix pour (dont 2 représentés) et 2 abstentions :

- Approuve les modifications du règlement intérieur sus visées.

- Charge M. le Maire de faire procéder à son affichage à l'entrée de l'Espace socio culturel.

MAIRIE DE BRENS

➤ Séance du 4 décembre 2012

V – DECISIONS MODIFICATIVES

DELIBERATION – 2012/91

1° Budget principal – Décision Modificative N°6 – Virement de crédits

Monsieur Le Maire rappelle que par délibération du 30 octobre 2012, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention de fonctionnement exceptionnelle de 2 000 € à M. ROCHE André, auteur de l'ouvrage « Brens se souvient 1939/1945 ».

Il propose à l'assemblée de procéder au virement de crédits suivants :

- Section Fonctionnement

Dépenses :

c/6574 (chap. 65) Subvention de fonctionnement aux associations - 2 000 €
c/6745 (chap. 67) Subventions fonctionnement exceptionnelles Pers. droit privé + 2 000 €
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le virement de crédits susvisé.

DELIBERATION – 2012/92

2° Budget Service Assainissement – Décision Modificative N°2 – Virement de crédits

M. le Maire fait part à l'Assemblée de la nécessité de procéder aux virements de crédits suivants :

Section Fonctionnement

Dépenses :

c/706129 (D) chap.014 – Redevance Agence Eau – Modernisation des réseaux + 789 €
c/022 (D) Dépenses imprévues - 789 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'inscription des crédits susvisés.

VI – RELEVÉ DES DECISIONS DU MAIRE

- Décision N° 09-2012 du 26/11/2012

Attribution des Marchés de fournitures de denrées alimentaires pour la Cuisine Collective Scolaire Municipale de La commune de Brens (5 lots) comme suit :

<i>LOT</i>	<i>désignation</i>	<i>Attributaire du marché</i>	<i>Hors taxes</i>
1	VIANDE FRAICHE	BOUSQUET (La Primaube 12)	10.139.10
2	LEGUMES – FRUITS FRAIS	BEDEL (Gaillac 81)	3.580.95
3	PRODUITS LAITIERS	BRAKE (Souillac 46)	3.442.52
4	SURGELES	RELAIS D'OR GELSO (Toulouse 31)	9.094.05
5	PRODUITS SECS	BRAKE (Souillac 46)	4.809.74
TOTAL DE LA COMMANDE ANNUELLE (2013)			31.066.36

DELIBERATION – 2012/93

VII – RENOUELEMENT CONVENTION SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE DU TARN / COMMUNE DE BRENS

Mise à disposition de l'école Marcel Carrier de Brens d'un professeur de Musique

M. le Maire propose à l'Assemblée de renouveler la convention entre le Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn et la Commune de Brens relative à

MAIRIE DE BRENS

➤ Séance du 4 décembre 2012

l'intervention d'un professeur de musique à l'école Marcel Carrier de Brens durant l'année scolaire 2012-2013 sur la base d'un total de 6 heures au prix unitaire de 50 € soit une prestation d'un montant total de 300 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les termes de la convention annexée à la présente.
- Autorise M. le Maire à procéder à sa signature.

⇒ Mme METGE :

- Fait part du financement prévisionnel des projets scolaires 2012 – 2013. (Le coût total de l'intervenant Musique étant de 2025 €).
- Précise que la sortie scolaire au cirque à ALBI a été très appréciée par les élèves et les enseignants.

VIII – DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

M. le Maire rend compte à l'Assemblée des déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles il a renoncé au droit de préemption :

- Vendeur : M. POMMELET Jérôme

Acheteur : M. MONTET Mickaël

Immeuble bâti : C n° 66 « 8 rue du Nord » 45 m²

Prix : 58 000 €

- Vendeur : EURL RIGAL Promotions

Acheteur : M. DEMNI et Mlle MASDOUMIER

Immeuble non bâti : F N° 1163 « Labouyssière » 592 m²

Prix : 52 000 €

IX – QUESTIONS DIVERSES

➤ Transports scolaires

Une réunion est prévue avec la FEDERTEEP pour l'élaboration d'un circuit avec des points de ramassage fixes sur le territoire tenant compte des possibilités de stationnement des véhicules des parents et de l'éclairage des points d'arrêt.

➤ Collecte des déchets ménagers

Doléances relatives aux conteneurs des déchets des particuliers, qui après collecte sont posés sur la chaussée.

M. le Maire évoquera ce problème lors de la prochaine commission de Tarn et Dadou.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 22 h 45.

MAIRIE DE BRENS

➤ **Séance du 4 décembre 2012**

NOMS et PRENOMS	SIGNATURE	NOMS et PRENOMS	SIGNATURE
TERRAL Michel		RIEUX René	
ANENTO Emile		PUECH Thierry	
METGE Monique		MANDIRAC Jean- Claude	
TERRASSIE J.Claude		BODHUIN Maryline	
FABRE Louis		MOSTARDI Daniel	
DELPUECH Jacques		ITRAC Sandrine	
DUREL José		HERNANDEZ Michel	
GARCIA Philippe		SALVADOR J.Marc	
PALMA Philippe		VINCELOT Gérard	
GIRME Bernard			